Bordereau attestant l'exactitude des informations - BRIVE LA GAILLARDE - 1901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 07/08/2026 - 3530 - 2010 B 00143 - 521 639 997 - ABFASOL

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 01/06/2026

SAS, Société par actions simplifiée ABFASOL
Capital Social : 7 500,00 euros
Siège Social : LE BERT – 19130 VIGNOLS

RCS de BRIVE N° : 521 639 997

L'assemblée générale décide d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social selon les modalités suivantes :

L'assemblée générale décide d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social selon les modalités suivantes :

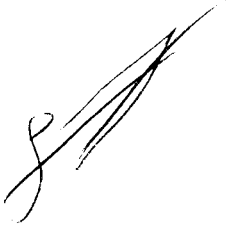
RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	**- 2 446.48€**
Affectation du résultat en réserves facultatives	**- 2 446.48€**
Montant Brut Distribuable	**0.00€**
Solde net	**0.00€**

Suite à la présente affectation décidée par les associés, le montant des réserves facultatives s'établit à 31 844.22 €.

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La gérance



PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 01/06/2026

SAS, Société par actions simplifiée ABFASOL
Capital Social : 7 500,00 euros
Siège Social : LE BERT – 19130 VIGNOLS

RCS de BRIVE N° : 521 639 997

L'an deux mille vingt-six, le seize mars.

Les associés de la SAS ABFASOL se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur GERMAIN Hervé, en assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Sont présents :

- Mademoiselle CARRE Lydie,
  - titulaire de 67 parts en pleine propriété, soit 44.67 % du capital social.
- Madame GERMAIN Hervé,
  - titulaire de 67 parts en pleine propriété, soit 44.67 % du capital social.
- Mademoiselle GERMAIN Fanny,
  - titulaire de 8 parts en pleine propriété, soit 5.33 % du capital social.
- Mademoiselle GERMAIN Abigaëlle,
  - titulaire de 8 parts en pleine propriété, soit 5.33 % du capital social.

Total des parts sociales détenues par les associés présents ou représentés : 150 parts sociales en pleine propriété sur les 150 parts sociales composant le capital social.

Tous les associés étant présents, le président déclare que l'assemblée est valablement constituée. Elle peut donc délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- Le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice clos le 31/12/2025,
- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe,
- Le texte des résolutions proposées.

Le président déclare à l'assemblée :

- Que lesdites pièves ont été mises à la disposition des associés plus de 15 jours avant la date de la présente réunion,
- Que les associés ont pu exercer le droit de communication qui leur est reconnu par les textes.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa délibération.

AG

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du président
- Etat des conventions réglementées
- Approbation des dépenses et des charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 - Quitus
- Affectation et distribution du résultat social
- Approbation des comptes courants associés
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le président déclare ensuite la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus de parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

RESOLUTION N° 1 : RAPPORT DU PRESIDENT

Les associés, après avoir entendu le rapport d'activité du président, annexé aux présentes, sur l'exercice clos le 31/12/2025, l'approuvent.
Les associés approuvent également les opérations traduites dans les comptes qui leur sont présentés, à savoir l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 2 : APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les associés, après avoir entendu le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du code de commerce, déclarent que les conventions conclues antérieurement se sont poursuivies et qu'aucune nouvelle convention n'est intervenue au cours de l'exercice.

Rappel des conventions antérieures ayant une incidence sur l'exercice :

- Monsieur GERMAIN Hervé : Conclusion d'un bail emphytéotique pour le montant annuelle de 200.00 €.
- Mademoiselle GERMAIN Abigaëlle : approbation du solde fin de son compte courant pour un montant à l'exercice de 2 390.44 €.
- Mademoiselle GERMAIN Fanny : approbation du solde fin de son compte courant pour un montant à l'exercice de 2 388.98 €.
- Monsieur GERMAIN Hervé : approbation du solde fin de son compte courant pour un montant à l'exercice de 46 690.93 €.
- Madame CARRE Lydie : approbation du solde fin de son compte courant pour un montant à l'exercice de 30 691.91 €.
- Versement des intérêts des comptes courants rémunérés pour un montant à l'exercice de 3 701.56 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité étant précisé que les associés se sont successivement abstenus pour le vote des conventions les concernant et que leurs parts sociales n'ont pas été successivement prises en compte pour le calcul de la majorité.

A.G

RESOLUTION N° 3 : APPROBATION DEPENSES ET CHARGES
visée à l'article 39 alinéas 4 et 5 du CGI

La collectivité des associés, statuant en application des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, constate l'absence de dépenses et de charges visées à l'article 39 alinéas 4 et 5 du même code.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 4 : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE - QUITUS

Les associés, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents comptables (grand livre, inventaire, annexe) et en particulier du bilan et du compte de résultat approuvent les comptes de l'exercice.

Ils approuvent également les opérations traduites dans ces comptes.

Ces documents font ressortir :

- Un résultat social négatif de – 2 446.48 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les associés donnent quitus entier et sans réserve à la gérance pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice écoulé.

RESOLUTION N° 5 : AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

L'assemblée générale décide d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social selon les modalités suivantes :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	**- 2 446.48€**
Affectation du résultat en réserves facultatives	**- 2 446.48€**
Montant Brut Distribuable	**0.00€**
Solde net	**0.00€**

Suite à la présente affectation décidée par les associés, le montant des réserves facultatives s'établit à 31 844.22 €.

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LP FG A.G L.L

RESOLUTION N° 6 : APPROBATION DES COMPTES COURANTS ASSOCIES

ETAT DES COMPTES COURANTS DES ASSOCIES
(extrait GRAND LIVRE)

	Madame CARRE Lydie	Monsieur GERMAIN Hervé	Mademoiselle GERMAIN Fanny	Mademoiselle GERMAIN Abigaëlle
Capital social	**3 350.00**	**3 350.00**	**400.00**	**400.00**
Comptes associés au 01/01/2024 **La société vous devait**	**30 563.03**	**51 033.33**	**2 500.97**	**2 502.37**
Droits/Apports des associés : (-) Autres apports	1 128.88	3 907.60	88.01	88.07
Prélèvements Divers : (-) Autres prélèvements	1 000.00	8 250.00	200.00	200.00
Solde fin avant distribution **La société vous doit** **Distribution** **Solde après Distribution** **La société vous doit**	**30 691.91**	**46 690.93**	**2 388.98**	**2 390.44**
Situation nette dans la société au 31/12/2024	**34 041.91**	**50 040.93**	**2 788.98**	**2 790.44**

Après avoir pris connaissance de l'état ci-dessus, les associés approuvent l'état de leur compte courant associé respectif.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 7 : POUVOIR POUR LA REALISATION DES FORMALITES

La collectivité des associés donne tous pouvoirs à la gérance pour accomplir toutes formalités consécutives à la présente assemblée et notamment le dépôt des comptes au greffe du tribunal de commerce de BRIVE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'ensemble des associés présents ou représentés.

Madame CARRE Lydie

Monsieur GERMAIN Hervé

Mademoiselle GERMAIN Fanny

Mademoiselle GERMAIN Abigaëlle

SAS, Société par actions simplifiée ABFASOL
Capital Social : 7 500,00 euros
Siège Social : LE BERT – 19130 VIGNOLS

RCS de BRIVE N° : 521 639 997

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L227-10 DU CODE DE COMMERCE

Chers associés,

En application de l'article L 223-19 du code de commerce, la gérance d'une SARL doit présenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et un gérant ou un associé ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou les associés exercent une fonction de direction ou d'administration.

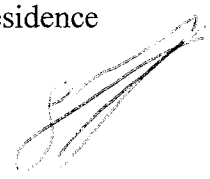
Nous vous indiquons qu'au titre de l'exercice écoulé clos le 31/12/2025, aucune nouvelle convention visée par le précédent article du code de commerce n'est intervenue.

Cependant, nous vous donnons le détail ci-après les conventions réglementées conclues au cours des exercices antérieurs et poursuivies durant l'exercice dans les conditions et modalités suivantes :

- Monsieur GERMAIN Hervé : Conclusion d'un bail emphytéotique pour le montant annuelle de 200.00 €.
- Mademoiselle GERMAIN Abigaëlle : approbation du solde fin de son compte courant pour un montant à l'exercice de 2 390.44 €.
- Mademoiselle GERMAIN Fanny : approbation du solde fin de son compte courant pour un montant à l'exercice de 2 388.98 €.
- Monsieur GERMAIN Hervé : approbation du solde fin de son compte courant pour un montant à l'exercice de 46 690.93 €.
- Madame CARRE Lydie : approbation du solde fin de son compte courant pour un montant à l'exercice de 30 691.91 €.
- Versement des intérêts des comptes courants rémunérés pour un montant à l'exercice de 3 701.56 €

Conformément à la loi, chacune des conventions ci-dessus énoncées est soumise à votre approbation, l'associé intéressé ne pouvant prendre part au vote sur la convention correspondante.

La présidence



SAS, Société par actions simplifiée ABFASOL
Capital Social : 7 500,00 euros
Siège Social : LE BERT – 19130 VIGNOLS

RCS de BRIVE N° : 521 639 997

FEUILLE DE PRESENCE
ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 16/03/2026

Associés Nom, Prénom, Adresse	Nombre de parts sociales	VOIX	Signature
Mme CARRE Lydie 19130VIGNOLS	67	44.67 %	
Mr GERMAIN Hervé 19130VIGNOLS	67	44.67 %	
Melle GERMAIN Fanny 19130VIGNOLS	8	5.33 %	
Melle GERMAIN Abigaëlle 19130VIGNOLS	8	5.33 %	

- Total des pouvoirs : 0
- Total des parts sociales : 150

La gérance certifie exacte la présente feuille de présence faisant apparaître 4 associés présents, porteurs de 150 parts sociales, exprimant un nombre égal de voix.

Les procurations sont annexées à la présente feuille de présence.

La gérance

SBG 75 A.G L C

N° de Dossier : 5005669

411

AGC19 1 RUE ROBERT SCHUMAN 19000 TULLE

En Euro

SAS ABFASOL

LE BERT

19130 VIGNOLS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Certifié conforme à l'original par la gérance.

Formulaire millésime 2025

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
1900101	314154	21	ST	
N° Siret	52163999700019			

Copyright Groupe ISA 2025 ISACOMPTA

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

N° 2065 - SD
2025
cerfa
N° 11084*26
Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)

Exercice ouvert le	01/01/25	et clos le	31/12/25	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SAS ABFASOL LE BERT 19130 VIGNOLS	
SIRET 5 2 1 6 3 9 9 9 7 0 0 0 1 9	Mél : h_germain@orange.fr
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Production d'électricité — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	2 446
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 *quindecies*)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0* A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*
Société d'investissement immobilier cotée	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Autres dispositifs	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 *octies* A
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies*	Zone de développement prioritaire, art.44 *septdecies*	France ruralités revitalisation FRR, *art. 44 quindecies A*

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % :

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W du CGI (cocher la case)*

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI [X] NON [ ] — Si oui, indication du logiciel utilisé : ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
AGC19 1 RUE ROBERT SCHUMAN 19000 TULLE	
Tél : 0555215590	***Tél :***

OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF) [ ] ***prestataire :***

Identité du déclarant :

Date : 25/02/26 Lieu : TULLE

Qualité et nom du signataire : EXPERT COMPTABLE ROLAND DELMAS

Signature :

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis - SD
2025

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2025 ISALUMP1A

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

H REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements
1	2	3	4	5	6	7	8

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa
N° 15948*07

Désignation de l'entreprise	SAS ABFASOL	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	LE BERT 19130 VIGNOLS	
SIRET	5 2 1 6 3 9 9 9 7 0 0 0 1 9	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12 Durée de l'exercice précédent * 12	

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2025 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	501 750	030 170 704	331 046
	Immobilisations financières * (1)		040	1 596	042	1 596
	Total I (5)		044	503 346	048 170 704	332 642
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	13 575	070	13 575
		Autres * (3)	072	527	074	527
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	14 163	086	14 163
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	28 264	098	28 264
	Total général (I + II)		110	531 610	112 170 704	360 906

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	7 500
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	750
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	34 291
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	-2 446
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	40 094
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	235 970
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 165
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)	172	1 514
	Comptes courants d'associés	173	82 162
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	320 812
	Total général (I + II + III)	180	360 906

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	219 215
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	14 572
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABFASOL

Néant ☐*

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	sur comptes clients	650		652		654		656		
	Autres provisions pour depréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	4 411
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	4 411
Déficits de l'exercice			860	2 446
Total des déficits restant à reporter			870	6 857

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	*dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	516
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

DGFiP N° 2033-E-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : SAS ABFASOL			Néant [X] *
Exercice ouvert le : 01/01/2025	et clos le : 31/12/2025	Durée en nombre de mois	12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des fomrulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/ /	016	/ /	
Date de cessation				/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

** Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD , au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n ° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".*

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

DGFiP N° 2033-F-SD 2025

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

1/1 (1)

N° de dépôt

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 SIREN 521639997

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABFASOL

ADRESSE (voie) LE BERT

CODE POSTAL 19130 VILLE VIGNOLS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	4	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	150

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom de famille CARRE | Prénom(s) LYDIE

Nom d'usage | % de détention 44,6667 | Nb de parts ou actions 67,00

Naissance : Date 20/01/1975 | N° Département 79 | Commune PARTHENAY | Pays France

Adresse : N° 6 | Voie allée d'auteuil

Code postal 19230 | Commune ST SORNIN LAVOLPS | Pays France

Titre (2) | Nom de famille GERMAIN | Prénom(s) HERVE

Nom d'usage | % de détention 44,6667 | Nb de parts ou actions 67,00

Naissance : Date 28/03/1967 | N° Département 19 | Commune BRIVE-LA-GAILLARDE | Pays France

Adresse : N° | Voie Le Bert

Code postal 19130 | Commune VIGNOLS | Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

DGFiP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

7 **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

SIREN 521639997

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABFASOL

ADRESSE (voie) LE BERT

CODE POSTAL 19130 VILLE VIGNOLS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SAS ABFASOL
Numéro siret 52163999700019

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne 330)	
	TOTAL	

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne 350)	
	TOTAL	

Copyright Groupe ISA 2025 ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SAS ABFASOL
Numéro de siret 52163999700019

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Désignations	Montant
FACTURE A RECEVOIR BTA 0307360 - 14/365	149
FACTURE A RECEVOIR BTA 0307613 - 14/365	304
FACTURE A RECEVOIR BTA 0939282 - DEC	300
FACTURE A RECEVOIR BTA 0297955 - 50/182 * 1/3	658
Total des produits à recevoir	**1 411**

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SAS ABFASOL
Numéro de siret 52163999700019

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Désignations	Montant
OD Clôture Emprunt PRET N°3168185 RACHAT CC ASSO	1
OD Clôture Emprunt PRET N°4842712 - 4842712	22
OD Clôture Emprunt PRET N°4842704 - 4842704	28
Facture à recevoir SOLDE C2025	290
Facture à recevoir Nouveau réseau 12/25	54
Total des charges à payer	**395**

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SAS ABFASOL
Numéro de siret 52163999700019

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA